

COOPÉRER POUR LE TERRITOIRE

Le Lot et ses affluents en héritage

Créé en 1997, le Smavlot47 hérite d'une volonté cinquantenaire des élus du bassin versant du Lot de se concerter et d'agir ensemble pour la protection des ressources naturelles et dans l'intérêt économique, patrimonial et touristique du territoire. Portée dès 1969 par l'Association Vallée du Lot, cette ambition partagée a d'abord donné naissance à l'Entente Vallée du Lot, Établissement public de coopération interdépartementale à l'échelle du bassin versant et de ses cinq départements. Le Smavlot 47 décline cette ambition à l'échelle du département en regroupant les cinq EPCI riverains du Lot en Lot-et-Garonne.

Penser local, agir global

Depuis sa création, le Smavlot 47 est animé par l'engagement des élus à agir ensemble, et en solidarité au service de la ressource en eau, de la biodiversité, des projets d'aménagement et de développement de la Vallée du Lot et des Bastides. Au fil des ans, le Smavlot 47 a su développer un modèle de gouvernance équilibré, conçu pour préserver la représentativité des élus à toutes les échelles territoriales. Ouvert sur l'entrepreneuriat, la société civile et les acteurs institutionnels, le Smavlot 47 assure la cohérence entre les besoins exprimés par les acteurs locaux et les attendus des politiques publiques.

Représentatif des 5 EPCI adhérents et des acteurs clés du territoire dont le Département 47, le bureau définit les orientations et les actions proposées au Comité Syndical. Il contribue à la bonne fin des décisions prises.

LE BUREAU
(18 MEMBRES)

**LES PÔLES
D'EXPERTISE**

Selon leur domaine de compétence, les ingénieurs territoriaux et les responsables de projets du Smavlot (développement territorial et grand cycle de l'Eau), établissent des préconisations et mettent en œuvre, en responsabilité, les décisions des élus.

**LE COMITÉ
SYNDICAL**
(64 MEMBRES)

Désignés par les collectivités adhérentes en fonction du nombre d'habitants représentés, les élus du Comité Syndical décident des actions à engager, nomment leurs représentants (bureau, présidence) et votent le budget.

LE SMAVLOT 47 EN BREF...

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne (Smavlot 47) est un syndicat mixte ouvert de coopération entre intercommunalités à l'échelle du bassin versant du Lot Aval.

Grand cycle de l'eau

Le Smavlot 47 porte, pour le compte des collectivités adhérentes, la compétence obligatoire de gestion du grand cycle de l'eau (contrat de rivière, amélioration de la qualité de l'eau, prévention des inondations).

Développement local

Les élus du territoire donnent également au Smavlot la mission de contribuer au développement local et de porter le projet de territoire commun vis-à-vis des partenaires financeurs tels que le Département, la Région, l'État ou la Communauté Européenne.

De manière générale, les collectivités et EPCI du territoire s'appuient sur le Smavlot 47 pour mettre en œuvre des projets innovants, porter les projets communs du territoire auprès des partenaires financeurs (Département, Région, Etat, Communauté Européenne), et faire vivre la notion de pays à l'échelle du territoire.

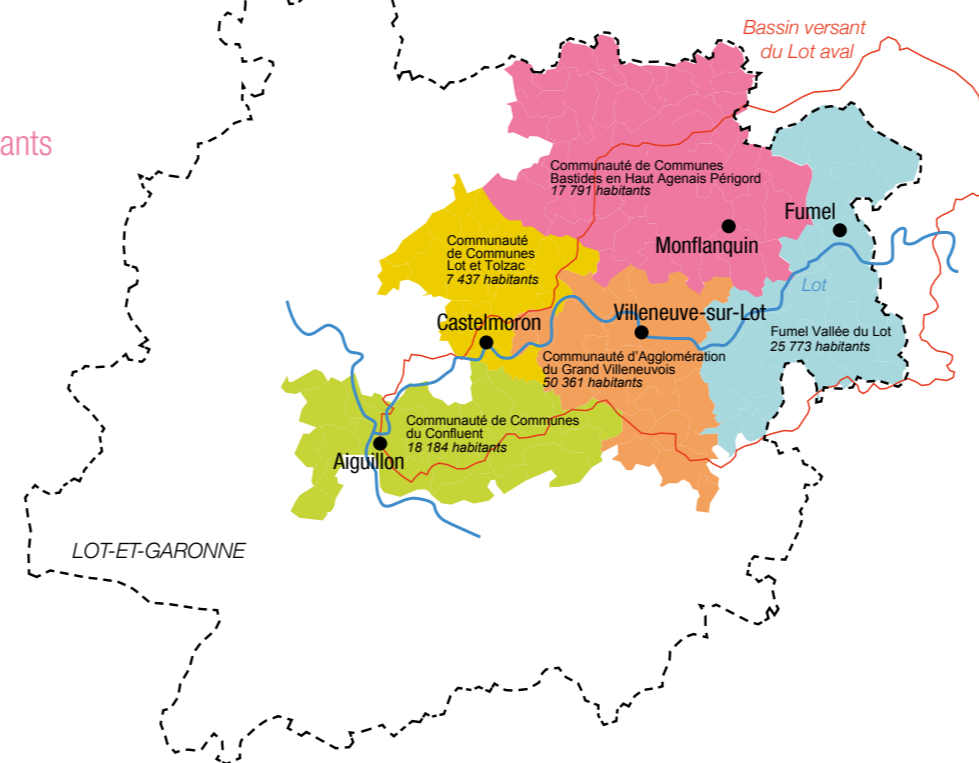
CHIFFRES CLÉS

Un territoire de **120 000 habitants**
composé de **5 EPCI**
regroupant **133 communes**

500 PROJETS
publics, associatifs ou privés

+40 %
de retombées économiques
en 10 ans

5,5 M€/AN
de subventions (Etat, Région, CE)
et d'investissement sur le territoire



SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DU LOT 47

Mairie de Castelmoron-sur-lot - rue Gabriel Charretier - 47260 CASTELMORON-SUR-LOT

Tél. 05 53 88 79 88 leaderlot47@orange.fr

www.vallee-lot-47.eu



LES ÉNERGIES DU TERRITOIRE EN PARTAGE

Syndicat Mixte
pour l'Aménagement
de la Vallée du Lot
en Lot-et-Garonne (47)

PARTAGER LES AMBITIONS



Le Smavlot 47 avec l'ensemble des élus et des habitants fait vivre la dynamique du Pays de la Vallée du Lot et des Bastides. Il facilite la concertation et la mise en commun des moyens autour des thématiques choisies par les élus et confiées au syndicat mixte.

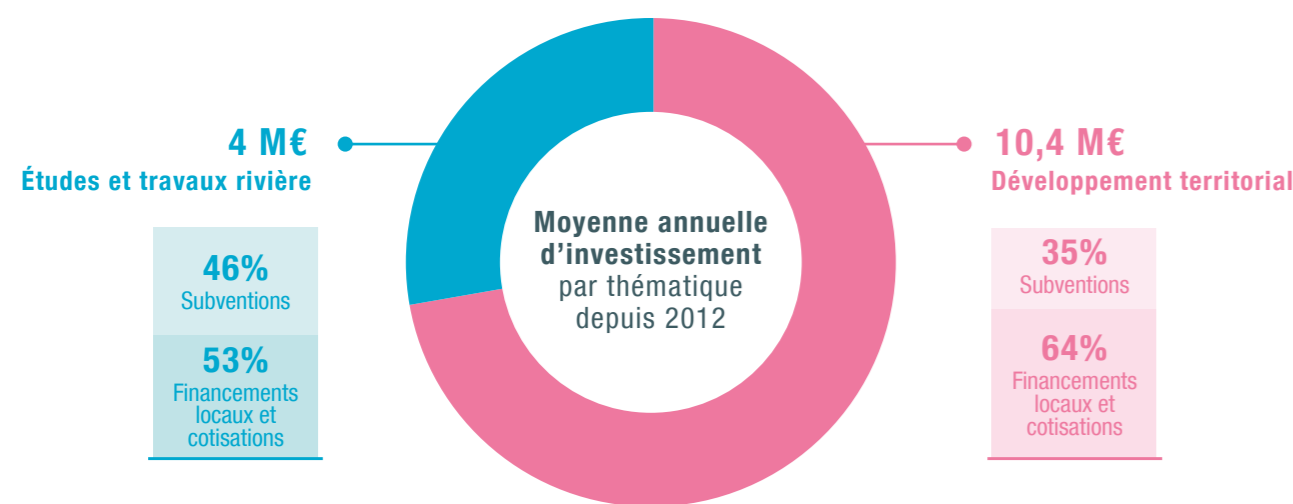
Mutualiser l'expertise et les travaux

Le Smavlot 47 propose aux collectivités adhérentes une expertise mutualisée d'ingénierie territoriale et technique pour :

- **négoier les contrats de projet** avec les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, Communauté Européenne)
- **apporter un appui technique** et des conseils experts aux porteurs de projets et aux collectivités
- **piloter la mise en œuvre** des décisions des collectivités adhérentes à l'échelle de plusieurs intercommunalités ou en partenariat public/privé
- **réaliser les études** générales et techniques indispensables à une prise de décision informée.
- **mettre en réseau** les acteurs publics et privés du territoire autour de projets d'innovation territoriale
- **assurer la veille et l'information**, notamment sur les appels à projets et les dispositifs de financement répondant aux besoins des porteurs de projets ou aux ambitions du territoire.

Regrouper les énergies

Le regroupement des EPCI au sein du Smavlot 47 permet d'apporter au territoire chaque année plus de 5,5 M€ d'aides publiques, soit 40% des investissements réalisés. Les collectivités adhérentes cotisent à hauteur de 26% en moyenne des projets mis en œuvre par le Smavlot 47 au bénéfice de leur territoire.



COORDONNER LES ACTIONS RIVIÈRES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

À l'échelle du bassin versant du Lot aval, le pôle Rivières du Smavlot 47 propose aux collectivités adhérentes une maîtrise d'ouvrage rivières mutualisée à laquelle elles peuvent transférer les compétences obligatoires de la politique GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), ainsi que les missions complémentaires liées au Grand Cycle de l'eau. Le Smavlot 47 est aussi l'interlocuteur privilégié de l'Établissement Public Territorial de bassin du Lot, qui coordonne les politiques de l'eau de la source à la Confluence.

Pour ses missions « Rivière », le Smavlot 47 est soutenu par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental, EDF et l'Europe. Chaque collectivité adhérente verse également une cotisation calculée par habitant. Les cotisations sont mutualisées pour permettre des actions coordonnées à l'échelle du bassin versant. Les décisions (programmes de travaux, orientations) sont prises par les élus des collectivités concernées, réunis en commission géographique de sous-bassin, avec l'appui technique des techniciens rivière du Smavlot 47.

1 M€
de budget annuel

32 M€
investis sur les
problématiques de
l'eau depuis 2012

15 M€
de subventions
depuis 2012

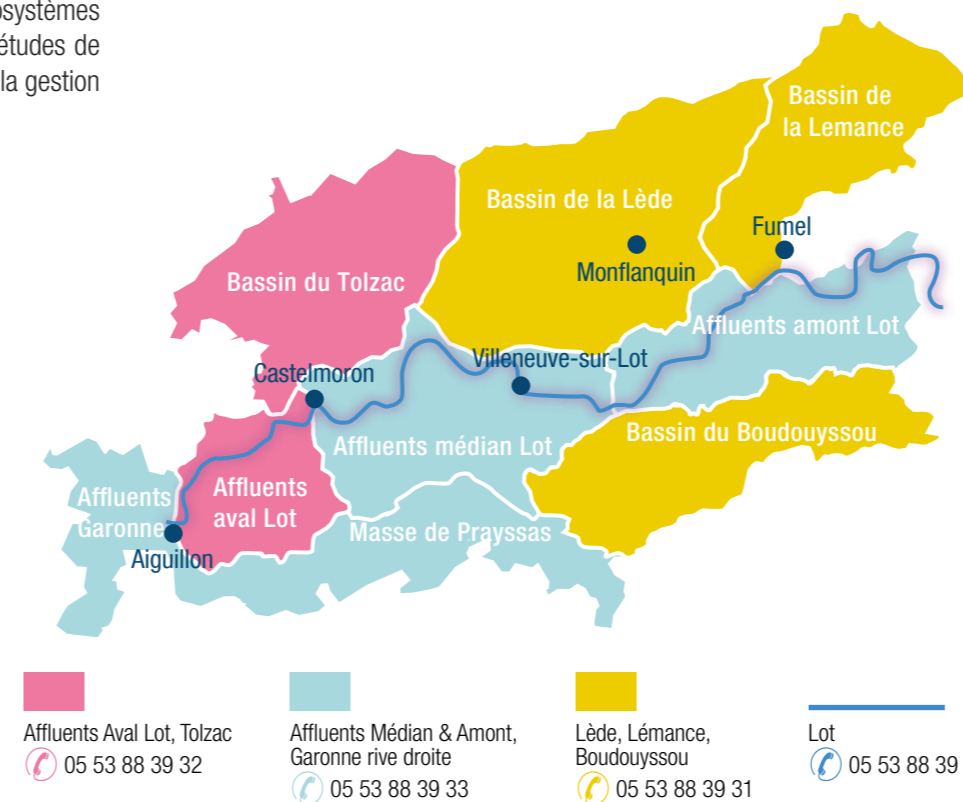
Compétences GEMAPI obligatoires

Le Smavlot 47 intervient en maîtrise d'ouvrage (sur décision de transfert de compétence de la collectivité concernée) ou en assistance à maîtrise d'ouvrage. Il organise ou fournit un appui technique pour l'entretien des cours d'eau, la restauration des berges, la gestion des champs d'expansion des crues, ainsi que pour la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides. Il réalise les études de risque inondation et assiste les collectivités pour la gestion des digues et des ouvrages de protection.

Contact astreinte :
07 57 42 27 56

Compétences non obligatoires

Le Smavlot 47 conduit des actions de sensibilisation, réalise le suivi des étiages et accompagne les collectivités et les riverains sur la thématique eau. Il réalise également des mesures sur les cours d'eau (suivi des débits, qualité physicochimique et bactériologique de l'eau).



Expérimenter en partenariat

À travers le Smavlot 47, les élus peuvent décider et conduire des expérimentations innovantes en partenariat avec les acteurs de l'eau et les usagers pour améliorer la qualité de l'eau ou anticiper les impacts du changement climatique sur la ressource en eau. Grâce à son expertise reconnue, le pôle Rivières du Smavlot 47 joue aussi un rôle clé de médiateur afin de prévenir et de résoudre les conflits d'usage.

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS

Le pôle Développement Territorial apporte aux collectivités un accompagnement sur mesure pour innover au service de l'attractivité et du dynamisme de chaque territoire. Depuis 2005, le pôle anime la politique de contractualisation supra-communautaire

Pour cela, le Smavlot 47 a développé des savoirs-faire spécifiques en gestion de projet et en ingénierie du développement :

- **négociation, animation et suivi** des contrats de développement
- **pilotage** en maîtrise d'ouvrage d'approches expérimentales (Coopérations « Fenêtres sur Bourg », « Ton bourg battant », « Lot-it-bee »),
- **identification** des appels à projets et des subventions mobilisables au service du territoire.

Valoriser les solidarités

Avec le soutien de ses élus, le Smavlot 47 porte et assure la promotion du Territoire-projets « Vallée du Lot et Bastides 47 ». Il anime la co-construction des solidarités supra-communautaires avec les parties prenantes locales, régionales, nationales et européennes :

- **redynamisation** des centres bourgs autour d'une économie présente
- **soutien** à l'artisanat, aux commerces et aux services de proximité (maisons de santé...)
- **déploiement** à l'échelle du pays de projets en faveur du tourisme, de tiers-lieux, ou liés à l'environnement et aux nouvelles mobilités.

Accompagner les transformations du territoire

Initiée dès 2005 par la volonté des élus, la dynamique de territoire portée par le **Smavlot 47 contribue à la cohésion du territoire en accompagnant les projets innovants publics ou privés** à travers :

- les programmes nationaux et européens pour revitaliser les centres bourgs, soutenir la jeunesse du territoire ou renforcer l'attractivité touristique,
- les projets structurants de rénovation et d'aménagement du territoire (contrats de dynamisation),
- les aides au maintien des artisans et des services sur le territoire.

358
Projets aidés

156 M€
investis

55 M€
subventions depuis 2005

Contactez le pôle Développement territorial :
05 53 88 33 96

Guichet unique Info Financement pour tous

Créée en 2017, la mission d'information sur les financements porte l'ambition de proposer un guichet unique d'information financement (appels à projets, contrats, subventions) ouvert sur simple appel à tous les porteurs de projets publics et privés sur le territoire.

Contact INFO FINANCEMENT : 05 53 88 33 98

